



Le mardi 9 avril 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 28 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, Madame Coralie BRUNET, M. Philippe GUERINEAU, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et
exécutoire le : 10/04/2024

Excusé(s) (10) : Mme Frédérique GERBAUD, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN. M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY, M. Olivier VIGNAU ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Henri LORY ayant donné procuration à M. Gilbert BLANC.

9 : Décision modificative n°1 - exercice 2024 - Budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2023 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant la nécessité de procéder au lissage, sur l'exercice 2024, des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme non mandatés durant la gestion 2023 ;

Considérant enfin la nécessité d'ajuster les ouvertures de crédits afin de réinscrire le cas échéant certaines opérations prévues en 2023 et qui n'ont pu faire l'objet d'un engagement comptable et juridique valable avant la fin de la gestion 2023.

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
78	7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	601 698,22
Sous-total des recettes réelles			601 698,22
Total des recettes de fonctionnement			601 698,22
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	267 569,38
Sous-total des dépenses réelles			267 569,38
023	023	Virement à la section d'investissement	334 128,84
Sous-total des dépenses d'ordre			334 128,84
Total des dépenses de fonctionnement			601 698,22

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
13	13141	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Communes membres du GFP	381 195,00
16	1641	Emprunt en euros	5 341 496,66
Sous-total des recettes réelles			5 722 691,66
021	021	Virement de la section de fonctionnement	334 128,84
Sous-Total des recettes d'ordre			334 128,84
Total des recettes d'investissement			6 056 820,50
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
20	2031	Frais d'études	-196 520,00
204	2041511	GFP de rattachement, biens mobiliers, matériel et études	430 000,00

21	21838	Autre matériel informatique	50 000,00
23	2313	Constructions	-100 000,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-1 456 607,95
AP-2022- PNRU	2031	Frais d'études	131 915,92
AP-2022- PNRU	215738	Installations, matériel et outillage techniques	279 015,31
AP-2022- PNRU	2315	Autre matériel et outillage de voirie	767 462,67
AP-2022- FRICHBALSAN	2031	Frais d'études	70 366,60
AP-2022- FRICHBALSAN	2313	Constructions	2 114 443,79
AP-2022- FRICHCERABAT	2031	Frais d'études	64 700,44
AP-2022- FRICHCERABAT	2313	Constructions	1 770 713,20
AP-2022- FRICHCERABAT	2315	Installations, matériel et outillage techniques	136 744,57
AP-2023- REHAGARE	2031	Frais d'études	156 458,00
AP-2024-ARTS	2031	Frais d'études	55 000,00
2195000324	2313	Constructions	100 000,00
4810001124	2031	Frais d'études	46 520,00
4810001124	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 486 607,95
4810002424	2031	Frais d'études	150 000,00
Sous-Total des dépenses réelles			6 056 820,50
Total des dépenses d'investissement			6 056 820,50

La section d'investissement garde également son équilibre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget principal.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)) .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance,

M. Marc DESCOURAUX

